



BXL- 12169

Demande de prix services :

Assurance maladie et équité

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE

Pour le développement de l'apprentissage en ligne 'Développer une assurance maladie qui contribue à l'équité', nous recherchons un expert en santé publique ou économie de la santé, qui connaît très bien la thématique de l'iniquité, seul ou en équipe, capable de concevoir et de produire du contenu pour le module d'apprentissage.

Cette personne/équipe collaborera avec l'expert en développement des connaissances, le coordinateur du développement des connaissances, le(s) expert(s) en conception pédagogique et développement de l'apprentissage en ligne et un groupe de réflexion plus large. Cette personne/équipe travaillera également avec l'équipe 'Global Health, Social Protection and Human Rights' de Enabel. Cette équipe, avec une expertise dans le développement des assurance maladie et l'inclusion du secteur informel dans divers pays en Afrique (voir par exemple [ici](#) pour une conférence organisée récemment), prévoit un co-financement pour le développement de connaissance pour SOCIEUX+ en expertise pour ce module d'apprentissage. Des échanges peuvent également être prévus avec des experts qui ont travaillé avec SOCIEUX+ et qui sont intéressé(e)s de travailler pour le développement de connaissances.

REFERENCES ENABEL

BXL - 12169

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure

NOM :	Philippe Van Goethem
FONCTION :	Procurement officer
ADRESSE :	Rue Haute 147 – 1000 Bruxelles
TEL :	0485/60.76.75
E-MAIL :	Philippe.vangoethem@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE

RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	15/08/2012 à 10h00 au plus tard
	LIEU :	Les offres sont à envoyer via mail à l'adresse suivante : philippe.vangoethem@enabel.be
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		1 mois

3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> output :	Date de début des prestations : 15 septembre 2022 Date de fin : 15 décembre 2022 Durée: 3 mois (30 homme-jours au total pendant cette période)
Date proposée par le soumissionnaire :	

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL exécution	
NOM :	Sarah Carpentier
FONCTION :	Experte en développement de connaissances de SOXIEUX+
ADRESSE :	Rue Haute 147, 1000 Bruxelles
TEL	0032 (0) 476920599
E-MAIL :	Sarah.carpentier@enabel.be

3.1 Information Générale

3.1.1 Contexte institutionnel

ENABEL & SOCIEUX+

Enabel, l'agence de développement belge, met en œuvre la coopération gouvernementale belge. L'agence travaille également pour le compte d'autres clients nationaux et internationaux. En collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, Enabel propose des solutions pour relever les défis mondiaux les plus urgents : le changement climatique, l'urbanisation, la mobilité humaine, la paix et la sécurité, les inégalités économiques et sociales et la citoyenneté mondiale. La mission d'Enabel est d'œuvrer pour un monde durable où les hommes et les femmes vivent dans l'état de droit et sont libres de s'épanouir. Enabel compte environ 1800 employés. Elle gère une 150aine de projets dans une vingtaine de pays, en Belgique, en Afrique et au Moyen-Orient.

Enabel est un partenaire de mise en œuvre de [SOCIEUX+](#), l'expertise européenne en matière de protection sociale, de travail et d'emploi. Enabel est un partenaire de mise en œuvre de ce mécanisme aux côtés d'Expertise France (chef de file), de la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) et de la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC). SOCIEUX+ est un dispositif qui organise une coopération à court terme entre praticiens publics dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale, à la demande des

institutions partenaires. L'objectif principal de SOCIEUX+ est de contribuer à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires en vue d'améliorer la conception, la gestion et le suivi de stratégies durables et efficaces pour l'emploi, ainsi que les systèmes de protection sociale, grâce au développement des connaissances et à un soutien technique par les pairs à court terme. SOCIEUX+ peut travailler pour 155 pays partenaires de l'UE à travers le monde. Il est principalement actif en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Les pays partenaires adressent une demande d'action à SOCIEUX+ (par exemple sur le développement des emplois verts, l'évaluation du handicap, les compétences non techniques ou la couverture santé universelle). SOCIEUX+ vérifie, avec l'INTPA, l'éligibilité et la pertinence de la demande, transforme la demande en un plan d'action concret et engage des experts européens. Il existe trois types d'actions : les actions structurelles (les plus fréquentes), les actions à activité unique (par exemple, l'organisation d'une conférence) et les actions simplifiées liées au covid-19. Les actions structurelles couvrent généralement 3 à 4 activités sur une année. Une activité implique généralement deux experts complémentaires d'un pays européen différent. Avant la pandémie de corona, les experts effectuent généralement une mission sur place et en rendent compte par la suite. Depuis la pandémie de corona, les experts peuvent également travailler entièrement de manière numérique. Pour soutenir la transformation numérique, SOCIEUX+ a acquis un système de gestion de l'apprentissage (une plateforme Moodle).

Des thématiques transversales pour SOCIEUX+ sont la pauvreté et l'inégalité. SOCIEUX+ vise à ce que toutes les actions prennent en compte ces thématiques.

DEVELOPPEMENT DE CONNAISSANCES DE SOCIEUX+

Cet appel d'offres est lancé par le département de développement de connaissances de SOCIEUX+. Enabel et BELINCOSOC (coordination) sont responsables du développement des connaissances de SOCIEUX+. Le développement des connaissances vise à diffuser les leçons apprises des actions de SOCIEUX+ et à investir dans des domaines d'avenir. Enabel est en particulier responsable de la partie renforcement des capacités de la stratégie de développement des connaissances. Le présent appel d'offres concerne le renforcement des capacités des décideurs politiques par SOCIEUX+.

3.1.2 Approche de l'apprentissage en ligne

SOCIEUX+ vise à développer des expériences d'apprentissage belles et attrayantes qui inspirent une action intelligente. Nous visons à créer des expériences d'apprentissage mémorables (donc module de e-learning plutôt complexe). Le module doit aider les apprenants à mettre en pratique les connaissances acquises. Nous visons donc un module interactif avec beaucoup d'exemples, d'études de cas et de scénarios et des outils d'auto-évaluation intégrés permettant aux apprenants d'évaluer leurs progrès et de recevoir un retour sur les besoins de l'apprenant. Le module doit maintenir la motivation des apprenants et minimiser le risque de non-achèvement du cours en utilisant notamment la 'gamification', une forte identité visuelle et en étant bien adapté aux besoins des apprenants. Le module comprend un pré-test et post-test pour vérifier en quelle mesure les apprenants ont atteint les objectifs d'apprentissage.

Nous travaillons également dans des contextes culturels très différents au sein des pays africains. En outre, l'équité est une préoccupation centrale du module d'apprentissage.

Nous voulons donc utiliser une pédagogie axée sur l'équité. Le design va également être sensible à la dimension de genre. L'interface va être intuitive, attrayante et facile à naviguer et doit indiquer la progression dans le cours.

3.1.3 Module d'apprentissage en ligne 'Construire une assurance maladie universelle qui contribue à plus d'équité' : concept & pourquoi

Un module d'apprentissage en ligne autoguidé de 2 heures et demie sera développé par le développement de connaissance de SOCIEUX+ sur le thème "Construire une assurance maladie qui contribue à l'équité" avec comme groupe cible des décideurs politiques des pays africains (administration, ministère, ...) et des membres de la société civile. Le module sera développé en français et traduit en anglais et éventuellement en portugais. Le module sera mis à disposition sur la plateforme d'apprentissage de SOCIEUX+ (Moodle) et sera possible à consulter par téléphone mobile.

SOCIEUX+ a reçu beaucoup de demandes de l'Afrique concernant l'assurance maladie, et plus particulièrement par rapport au renforcement de capacités des institutions et des développements des stratégies. L'assurance maladie était la thématique la plus sollicitée par les institutions partenaires africaines selon une analyse des requêtes des institutions qui se base sur la classification de la BIT. SOCIEUX+ veut pour cela développer un module d'apprentissage en ligne pour des décideurs politiques des pays africains et la société civile, afin de tirer les leçons des différentes actions, de nourrir la réflexion et d'augmenter l'impact dans ce domaine. SOCIEUX+ a effectué six actions en Afrique par rapport à l'assurance maladie (dont certaines sont encore en cours), notamment au Togo (2 actions), au Mali, au Zimbabwe, en Zambie et en DRC. En outre, SOCIEUX+ a travaillé par rapport à cette thématique dans d'autres pays autour du monde, comme l'Ouzbékistan, le Laos et Saint-Lucia.

Comme l'inégalité est une thématique transversale pour SOCIEUX+ et étant donné que comment développer une assurance maladie universelle qui contribue à l'équité semble une niche pour laquelle SOCIEUX+ peut avoir une valeur ajoutée, SOCIEUX+ opte pour étudier l'assurance maladie avec une grille de lecture équité. En outre, beaucoup de différents modules d'apprentissage en ligne et des cours qui sont organisés par des organisations telles que L'OMS, la BIT, Joint Learning Network (JLN), Providing for Health (P4H) existent, mais l'équité n'est généralement que vue comme une valeur à côté des autres (efficacité, résultats de santé, durabilité, ...) et pas traité de façon explicite. Pour réellement réaliser un effet ou impact sur l'équité il faut en faire une priorité absolue. C'est exactement cette conscientisation et l'apport des outils soutenant cette perspective que SOCIEUX+ veut apporter.

SOCIEUX+ veut veiller à développer une approche « équité », et ne pas seulement une approche de réduction de la pauvreté (par exemple avec une attention pour les personnes 'indigentes'). Cela implique qu'on veut comprendre l'impact sur toute la population et qu'on essaie de garantir, d'une part, une contribution juste des couches les plus aisées et, d'autre part, des services de santé utilisés par les couches les moins riches. On peut résumer l'attention pour l'équité en matière de l'assurance maladie comme 'payer selon les moyens, utiliser selon les besoins'. Il est également nécessaire de réfléchir à la solidarité entre différents régimes (agents d'état, secteur informel, secteur privé, ...). Ensuite, c'est important à prendre en compte les iniquités horizontales entre groupes en termes du genre, l'âge, des minorités, des ethnies, des personnes avec un handicap, des migrants, ...

Finalement, c'est également très pertinent de prendre en compte des inégalités territoriales, entre zones urbaines et rurales, entre différentes zones en région urbaine ou rurale, ...

Le module d'apprentissage s'oriente spécifiquement sur une assurance maladie dont l'État joue un rôle clé comme régulateur et qui vise à l'inclusion du secteur informel. L'inclusion du secteur informel semblait être un des plus grands défis dans les actions menées par SOCIEUX+.

Dans le tableau ci-dessous nous décrivons les caractéristiques clés du module d'apprentissage en ligne.

Tableau 1: Caractéristique du module d'apprentissage « Construire une assurance maladie universelle qui contribue à plus d'équité »

	Description
Objectif	Ce module d'apprentissage en ligne vise à sensibiliser les apprenants aux iniquités et à les équiper de l'état actuel des connaissances, des outils et des principes pour agir sur les iniquités à travers la couverture sanitaire universelle (CSU). Agir sur la CSU ne veut pas toujours et d'office dire qu'on améliore l'équité. Des nouvelles iniquités peuvent être créées ou la situation peut être aggravée.
Lacunes dans les connaissances	Les décideurs politiques et les membres de la société civile des pays africains ont de plus en plus de connaissances sur le développement de la couverture sanitaire universelle et l'assurance maladie. L'Afrique a connu beaucoup de progrès dans cette matière. Néanmoins, l'iniquité, qui est difficile à réduire, reste un défi. Pour cela, les décideurs politiques et membres de la société civile pourraient bénéficier de l'état de l'art des directives et outils pour agir sur l'iniquité (et l'inclusion du secteur informel) dans ce cadre. L'iniquité est une valeur qui entre typiquement en concurrence avec d'autres valeurs comme les résultats de santé ou l'efficacité. C'est pourquoi nous souhaitons donner aux experts les moyens d'agir, de sensibiliser et d'améliorer leurs compétences en matière de conception de politiques d'assurance maladie universelle visant à réduire les inégalités de façon progressive. Si l'équité n'est pas une préoccupation explicite, il est difficile de réduire dans la pratique des iniquités, car c'est une question délicate. L'iniquité est liée aux normes socioculturelles, à la redistribution, aux écarts de pouvoir, aux élites, privilèges, etc.
Public cible	Décideurs politiques des pays africains (ministères, administrations, ...) et des acteurs de la société civile (organisations qui défendent de droits des patients, mutuelles, ...)
Durée	2h30 (sans matériel extra à lire/regarder)
Langues	Français, traduction en Anglais et Portugais
8 Modules d'apprentissage	Les objectifs d'apprentissage des 8 modules sont les suivants : Les apprenants sont capables de - 1 : Décrire la relation entre l'assurance maladie universelle et la

	couverture sanitaire universelle - 2 : Décrire pourquoi réaliser une assurance maladie universelle est pertinente - 3 : Décrire pourquoi l'équité est une valeur importante dans le contexte de l'assurance maladie universelle - 4 : Décrire les préconditions nécessaires pour entamer la réalisation d'une assurance maladie universelle - 5 : Expliquer les facteurs déterminants d'une assurance maladie universelle qui contribue à l'équité - 6: Évaluer en quelle mesure une assurance maladie universelle contribue à l'équité - 7 : Concevoir des politiques d'AMU qui contribuent à l'équité - 8 : Implémenter des politiques d'AMU équitables
Valeur ajoutée	Approche orienté action & focus spécifique sur l'équité
Risques	Focus sur la pauvreté, plutôt que sur l'équité ; trop de focus sur la performance au lieu de l'équité ; beaucoup de matériel pour un temps court ; public cible trop large
Echéance	15 décembre 2022 (développement du contenu du module et de l'outil supportant) 31 décembre 2023 (développement du module d'apprentissage en ligne)

3.1.4 Contenu et production de l'apprentissage en ligne

Le module sera un mélange de nouveau contenu et de contenu existant. Une combinaison de vidéos, de podcasts, d'infographies, de screencasts, de powerpoints, de quiz, ... sera utilisée afin de stimuler l'apprentissage de différentes manières. SOCIEUX+ vise à encourager et à renforcer la connaissance ouverte. L'apprentissage interactif est demandé.

De manière générale, on prévoit pour les 8 modules, une étude de cas qui est le fil rouge du module, une vidéo/un podcast (un format, l'apprenant peut choisir s'il préfère voir la vidéo ou entendre le podcast), des questions, et en fonction des nécessités du module des infographies et des autres formats. Chaque module a également une section avec du matériel supplémentaire : de la documentation pour des lectures/regards/écoutes supplémentaires sera fournie.

Afin de développer le module un marché public pour une expertise pour la conception pédagogique, le développement et les tests du module seront également lancés. Le(s) expert(s) en assurance maladie et équité vont collaborer avec ces experts.

3.2 Objet du marché

Pour le développement de l'apprentissage en ligne 'Développer une assurance maladie qui contribue à l'équité', nous recherchons un expert en santé publique ou économie de la santé, qui connaît très bien la thématique de l'iniquité, seul ou en équipe, capable de concevoir et de produire du contenu pour le module d'apprentissage.

Cette personne/équipe collaborera avec l'expert en développement des connaissances, le coordinateur du développement des connaissances, le(s) expert(s) en conception pédagogique et développement de l'apprentissage en ligne et un groupe de réflexion plus large. Cette personne/équipe travaillera également avec l'équipe 'Global Health, Social Protection and Human Rights' de Enabel. Cette équipe, avec une expertise dans le développement des assurance maladie et l'inclusion du secteur informel dans divers pays en Afrique (voir par exemple [ici](#) pour une conférence organisée récemment), prévoit un co-financement pour le développement de connaissance pour SOCIEUX+ en expertise pour ce module d'apprentissage. Des échanges peuvent également être prévus avec des experts qui ont travaillé avec SOCIEUX+ et qui sont intéressé(e)s de travailler pour le développement de connaissances.

Les produits finaux devront être co-développés en étroite collaboration avec les membres de l'équipe mentionnés ci-dessus.

3.3 Description des services

3.3.1 Objectifs généraux

Le contenu pour un module d'apprentissage en ligne (et un outil d'aide à la décision) est créé qui inspire une action intelligente sur la base de l'état de l'art de la littérature et des connaissances du terrain. Le module permet d'atteindre les objectifs d'apprentissage définis.

3.3.2 Objectifs spécifiques

Développer le contenu du module d'apprentissage sur base des évidences disponibles au niveau global et à SOCIEUX+ et Enabel.

Développer un outil d'aide à la décision et de mitigation des risques qui supporte le module d'apprentissage

3.3.3 Services demandés

- (Co)Développer le contenu pour le module d'apprentissage
 - o Peaufiner les objectifs d'apprentissage pour les 8 modules
 - o Définir le contenu du module d'apprentissage en collaboration avec les experts d'Enabel et de SOCIEUX+ sur base d'un plan existant (à acquérir sur demande), et en capitalisant le plus possible sur les actions de SOCIEUX+ et les connaissances d'Enabel
 - Proposer des scripts pour des vidéos
 - Proposer des scénarios de cas auxquels des décideurs politiques sont confrontés
 - Proposer du contenu et du matériel pour approfondir
 - Développer un glossaire avec les concepts clés

- Faire le recording d'une ou deux vidéos/podcasts courts pour le module d'apprentissage (à définir en fonction du contenu le plus adapté étant donné le(s) profil(s) des experts)
- (Co)Développer un outil d'aide à la décision pour développer une assurance maladie universelle qui contribue à la réalisation progressive d'équité. Cet outil va développer
 - Une définition sur l'équité,
 - Des principes à prendre en compte
 - Pour les différents grands postes
 - Les décisions à prendre
 - Les éventuels risques et les mécanismes qui jouent
 - Des stratégies de mitigation/de risque.

Cet outil peut nourrir également le module 5, 7 et 8. Cet outil serait comme une liste de vérification par thématique qui doit permettre aux différents groupes cibles de tenir compte de l'équité dans différents types de décisions ou de plaidoyer.

Le module et l'outil doivent satisfaire les critères suivants :

- Est bien adapté au public cible
- A des objectifs d'apprentissage clairs et permet d'atteindre les objectifs
- Tient compte de l'état de l'art de la littérature et des bonnes pratiques dans le domaine de santé et l'équité
- Tient bien compte de l'équité (et ne pas seulement de la réduction de la pauvreté)

3.3.4 Résultats à atteindre

Résultat 1 –le contenu pour le module d'apprentissage est développé

Livrables :

- Une proposition pour les objectifs d'apprentissage et la structure (à présenter au stade initial) soumis au groupe de réflexion Enabel/Socieux+
- Une proposition définitive pour les objectifs d'apprentissage et la structure qui intègre le feedback
- Le contenu du module est développé (scripts, scénarios, matériel supplémentaire, glossaire, ...)

Participation aux réunions

- Réunion de lancement : Planter le décor, clarifier les attentes, convenir des rôles et des responsabilités.
- Réunions d'avancement régulières
- Réunion finale

Les résultats de cette tâche seront soumis sous la forme d'un rapport intermédiaire et seront discutés et approuvés par le groupe de réflexion lors d'une réunion d'avancement.

Résultat 2 - un outil d'aide à la décision pour développer une assurance maladie universelle qui contribue à la réalisation progressive d'équité est développé

Livrables :

- Une proposition pour la structure de l'outil (à présenter au stade initial)
- Une proposition pour l'outil pour la définition, les principes, et pour les différents types de décisions
- Élaboration de l'outil qui prend en compte le feedback

Participation aux réunions

- Réunion de lancement : Planter le décor, clarifier les attentes, convenir des rôles et des responsabilités.
- Réunions d'avancement régulières
- Réunion finale

Les résultats de cette tâche seront soumis sous la forme d'un rapport intermédiaire et seront discutés et approuvés par le groupe de réflexion lors d'une réunion d'avancement.

3.4 Profil(s) de l'expert/des experts

3.4.1 Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre de jours-personnes par expert ou par catégorie

Nous recherchons un expert/plusieurs experts en santé publique ou en économie de la santé (pour un total de 30 hommes jours), qui connaît bien l'assurance maladie dans le contexte des pays africains, avec le défi de l'intégration du secteur informel, et qui a une très bonne connaissance en matière d'équité. Avoir travaillé comme expert dans les actions de SOCIEUX+ est un atout.

3.4.2 Profil(s) d'expertise requis

La personne ou au moins un membre de l'équipe doit pouvoir prouver (avec des produits concrets) au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la santé publique et de l'assurance maladie. La personne doit également prouver d'avoir une très bonne connaissance des thématiques de l'équité et de la pauvreté. Une expérience d'au moins 2 ans dans le contexte du développement international en Afrique est également requise.

Les personnes doivent maîtriser le français afin de comprendre le contenu du module d'apprentissage et de communiquer couramment avec le département des connaissances, les membres de l'équipe SOCIEUX+. Les rapports doivent également être rédigés dans un français courant.

3.5 Place et durée

- Période de lancement
15 Septembre 2022
- Période prévue
3 mois
- Calendrier

	Assurance maladie et équité
Deadline	15 Décembre 2022
Septembre 2022	Réunion de lancement Développement du module et de l'outil
Octobre- Novembre 2022	Développement du module et de l'outil Réunions intermédiaires
Décembre 2022	Développement du module et de l'outil Réunion de clôture

- Lieu de deliverance du service

Le service peut être fourni n'importe où. La présence en face à face à Bruxelles est demandée (ou serait préférable) au moins pour la réunion de lancement et de clôture (au cas où cela serait possible en raison de la pandémie de covid-19).

3.6 Rapportage

- Contenu : Le contenu des rapports sera fourni comme prévu à la section 1.3.4 (description des résultats).
- Langue : Les rapports seront rédigés en français
- Calendrier de soumission du rapport provisoire et des commentaires
Le calendrier exact sera défini lors de la réunion de lancement.
- Nombre d'exemplaires et format (papier ou numérique) du rapport
Les rapports seront envoyés sous forme numérique

3.7 Documents à joindre

Les documents suivants sont à joindre à votre offre :

- CV's
- Compréhension des termes de référence
- Une proposition de méthodologie
- Offre financier

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescription mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations..

4.8 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum: 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

✚ Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

✚ Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

✚ Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, , le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application, voir annexe

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ	MM	AAAA
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfef19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL ¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché – , le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX¹²				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en euros	Prix total en euros
Montant total				
Montant total en lettres :				
.....				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

¹² < Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :
Les honoraires et les per diem, les frais de logement, les frais de transport < internationaux, les frais d'assurance, les frais de sécurité, les frais de visas, les frais de communication, les frais administratifs et de secrétariat, les frais d'impression, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, < les frais relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Documents à remettre – liste exhaustive

Les documents suivants sont à joindre à votre offre :

- CV's
- Compréhension des termes de référence
- Une proposition de méthodologie
- Offre financier

5.6 Annexes

5.6.1 Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)

Annexe I : Exemple de clauses contractuelles : obligations de l'adjudicataire (« sous-traitant ou processor ») vis-à-vis du pouvoir adjudicateur (« responsable du traitement »)

Le sous-traitant s'engage à :

1. traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la sous-traitance
2. traiter les données **conformément aux instructions documentées** du responsable de traitement figurant en annexe du présent contrat. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
3. **garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
4. veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**

6. Sous-traitance

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai minimum de [...] à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

7. Droit d'information des personnes concernées

Le sous-traitant, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'il réalise. La formulation et le format de l'information doit être convenue avec le responsable de traitement avant la collecte de données.

8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant doit répondre, au nom et pour le compte du responsable de traitement et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat.

9. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de [...] heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant [...]. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories

et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;

- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

11. Mesures de sécurité

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes : [...]

12. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à :

- détruire toutes les données à caractère personnel ou
- à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement ou
- à renvoyer les données à caractère personnel au sous-traitant désigné par le responsable de traitement Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant.

Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données;

- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;

dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins : la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel, des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

5.6.2 Déclaration d'objectivité et de confidentialité

Je, soussigné(e), certifie par la présente mon accord pour participer à la préparation des documents de marché sus-référencé. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur ce marché public.

En outre, je m'engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité. En prenant part à la préparation de documents, je serai objectif et respecterai en tous points les principes de concurrence loyale et d'impartialité, notamment en évitant toute clause ou disposition favorisant un produit, un fabricant, un fournisseur, un entrepreneur ou un prestataire de services donné.

Je m'engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents ("informations confidentielles") qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que j'élaborerai dans le cadre de la préparation du marché public sus-référencé et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de la préparation de ce marché public et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne pas conserver de copie d'informations écrites et de prototypes fournis, ainsi qu'à n'aider et à ne m'associer avec aucun [soumissionnaire/demandeur/candidat] dans le cadre de ce marché public. Je suis pleinement conscient qu'en cas de non-respect, je serais exclu de ce marché public et que ma candidature/mon offre/ma demande pourra être rejetée.

Enfin, je m'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n'ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ces dispositions.

Nom

Signature

Date